

Travaux de la Chambre

● (1622)

**LA LOI SUR L'INSPECTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET
LA LOI SUR L'INSPECTION DU GAZ**

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi sur l'inspection de l'électricité et la loi sur l'inspection du gaz.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Les motions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ACCORD RELATIF À L'EXAMEN ET À L'ADOPTION DU BILL C-7

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève observation sur l'étude du bill C-7.

Une voix: Retirez-le.

M. MacEachen: Après que le chef de l'opposition (M. Clark) a eu fait son discours, animé bien que quelque peu illogique, pendant le débat d'hier, j'ai reçu une communication du député de Grenville-Carleton (M. Baker). Il ne s'agit pas d'une lettre privée parce qu'une quinzaine de minutes après être arrivé à mon bureau, elle était déjà affichée dans la tribune de la presse. J'ose donc croire que je ne trahirai pas de confiance en lisant . . .

M. Clark: C'est ce qu'on appelle un gouvernement ouvert.

M. MacEachen: . . . le troisième paragraphe, qui expliquera peut-être les discussions que j'ai eues plus tard avec les représentants des partis et la proposition que j'aimerais formuler pour accélérer les travaux de la Chambre et que les députés acceptent, je l'espère.

Le député de Grenville-Carleton écrit ce qui suit:

Par suite de l'exposé du chef de mon parti, je vous écris officiellement pour vous demander d'accepter de retirer le bill C-7 et de présenter à la place un nouveau bill dont la portée se limitera à demander le pouvoir d'emprunt prévu dans le bill C-7 pour l'exercice financier 1978-1979.

En retour, nous sommes prêts à permettre que ce bill soit présenté plus tard aujourd'hui, ou demain au besoin, à l'étape de la première lecture, à l'adopter en deuxième lecture sans débat, immédiatement après sa présentation, et à le renvoyer à un comité où il sera étudié rapidement.

J'aimerais attirer particulièrement l'attention des députés sur le dernier paragraphe parce que c'est celui qui m'intéresse le plus. Le voici:

Cette proposition vise à accélérer les travaux de la Chambre et du comité auquel nous nous intéressons tous deux et j'espère que vous l'accueillerez favorablement.

J'ai été très heureux de recevoir cette lettre et j'ai informé mon collègue que je l'étudierais et que je me mettrais en rapport avec lui le plus tôt possible. Je me suis entretenu avec le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le représentant du Crédit social.

Je pense que tous sont d'accord avec ma proposition. On terminera la deuxième lecture du bill sans autre discussion et il

[M. Chrétien.]

sera renvoyé au comité permanent qui le modifiera pour en limiter l'application à l'année financière courante. Il n'est pas nécessaire de retirer le bill. Nous pouvons en limiter l'application à l'année financière courante en y apportant des amendements précis. Nous sommes d'accord pour le faire, pourvu que le comité en fasse rapport le 10 novembre au plus tard, qu'il ne tienne pas moins de trois séances au cours de cette période et que l'étape du rapport et la troisième lecture ne prennent pas plus de cinq heures.

J'ajoute que je ne demande pas mieux que nous fixions d'un commun accord le moment des votes qui pourraient avoir lieu à la suite de nos délibérations à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

Si cette proposition est acceptée, nous pourrions passer au vote de deuxième lecture aujourd'hui à 17 h 45, afin d'assurer la participation des députés qui ont assisté aux funérailles de feu notre collègue, l'honorable sénateur Greene.

J'espère que c'est là un compte rendu fidèle de nos discussions, et si les députés sont d'accord, on pourrait en faire un ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement la proposition du leader du gouvernement à la Chambre. Mon chef, dans sa proposition d'hier—et qui a été transmise par lettre par notre leader à la Chambre au leader du gouvernement—soulignait qu'une partie du bill nous préoccupe tout particulièrement: il s'agit de ce que l'on a appelé le «chèque en blanc» qui permettrait de dépenser 10 milliards l'année prochaine.

Mon chef a dit bien carrément, à l'instar du député de York-Simcoe (M. Stevens) et d'autres, que nous avons encore d'importantes et de sérieuses objections contre les autres dispositions du bill relatives aux 7 milliards de dollars. Les discussions ont porté sur ce sujet.

Si j'ai bien compris, le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué qu'il s'efforcera d'assurer la présence à la réunion du comité permanent du ministre des Finances (M. Chrétien), afin que nous puissions l'interroger. Le leader du gouvernement à la Chambre a parfaitement raison de dire qu'il avait été convenu qu'il n'y aurait pas moins de trois séances. J'aimerais rappeler très clairement que cette entente reposait sur le fait que les députés du gouvernement ne devaient pas abuser de rappels au Règlement, de questions de privilège ou d'autres tactiques dilatoires et que les députés pouvaient interroger et contre-interroger le ministre des Finances au cours des délibérations du comité permanent. Pour que cette entente soit respectée, il faut clairement et franchement reconnaître que nous devons avoir le droit et la possibilité d'interroger le ministre sur les autres dispositions du bill qui sont fondamentales et très importantes pour nous.

Comme le ministre des Finances est à la Chambre, peut-être pourrait-il nous assurer qu'il assistera à ces réunions du comité. Je tiens à rappeler que c'était à ces conditions que nous étions arrivés à cette entente. Je ne dis pas qu'on a l'intention de se livrer à de telles tactiques, mais parfois l'enthousiasme l'emporte là où la logique devrait prévaloir et il arrive . . .